

**Expertise internationale pour établir l'état
de lieux de la lutte anti-braconnage (LAB)
au Tchad et élaborer des propositions
d'actions urgentes et de renforcement
dans le cadre du programme APEF**

Rapport Final LAB
Janvier 2020



Table des Matières

Contexte de la mission	Erreur. Il segnalibro non è definito.
Personnes rencontrées	Erreur. Il segnalibro non è definito.
Liste des acronymes	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1. Etat des lieux	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1 Les menaces	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1.1 <u>Le trafic international de l'ivoire</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1.2 <u>Le braconnage de viande de brousse</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1.3 <u>Le pastoralisme</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1.4 <u>La pression agricole</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1.5 <u>La pêche illégale</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.1.6 <u>Le prélèvement de bois</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2 Le dispositif de protection des aires protégées et les principaux acteurs de terrain	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.1 <u>Recensement des AP</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.2 <u>Le Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.3 <u>L'Aouk</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.4 <u>Parc National de Séna Oura (PNSO)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.5 <u>Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.6 <u>Dynamique des AP du Nord</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.2.7 <u>Cas particulier de SOS éléphants du Tchad dans la zone du Ba-illi</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.3 Les acteurs institutionnels	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.3.1 <u>Le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Pêche (MEEP)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.3.2 <u>La Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.3.3 <u>Le Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.3.4 <u>Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS)</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.4 Les principaux PTF	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.4.1 <u>L'Union Européenne</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.4.2 <u>La France</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.4.3 <u>Les Etats-Unis</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.4.4 <u>La Banque Mondiale</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.4.5 <u>Autres partenaires</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.5 Stratégies et dispositifs LAB existants	Erreur. Il segnalibro non è definito.
1.5.1 <u>La Stratégie nationale de conservation des éléphants</u>	Erreur. Il segnalibro non è definito.

- 1.5.2 Le Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)..... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 1.5.3 Les dispositifs de prévention et d’alerte. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 1.5.4 Les dispositifs d’intervention et de lutte active. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 1.6 Synthèse...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2. Eléments pour une application plus efficace de la stratégie nationale de conservation des éléphants et l’élaboration d’une future stratégie nationale LAB.** Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.1 Renforcer les institutions...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.1.1 Valider les textes fondamentaux...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.1.2 Adapter la chaîne fonctionnelle LAB. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.1.3 Moderniser la fonction RH du Ministère...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.1.4 Sanctuariser un budget de fonctionnement...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2 Grands principes pour une stratégie nationale de LAB. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.1 Intégrer les accords et les stratégies particulières...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.2 Répartir les zones de responsabilités. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.3 Mettre en place un système centralisé de suivi des espèces. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.4 Mettre en place un système national de renseignement et d’alerte...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.5 Créer une police de la faune. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.6 Rédiger un règlement d’emploi du CGFF. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 2.2.7 Améliorer l’organisation du CGFF...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3. Actions à entreprendre à court terme.**..... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3.1 Améliorer le niveau des agents du GSLAB...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3.1.1 Former les agents...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3.1.2 Equiper les agents. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3.2 Améliorer le niveau de protection des Aires Protégées...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3.2.1 Le statut des AP...... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 3.2.2 La protection de la Faune. Errore. Il segnalibro non è definito.
- 4. Propositions d’interventions dans le cadre du programme APEF.**..... Errore. Il segnalibro non è definito.
- 4.1 Appui au niveau local Errore. Il segnalibro non è definito.
- 4.2 Appui au niveau central..... Errore. Il segnalibro non è definito.

Liste des principales abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ANS	Agence Nationale de Sécurité
ANT	Armée Nationale Tchadienne
AP	Aires Protégées
APEF	Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad
APN	African Parks Network
AT	Assistance technique
ATP	Assistance Technique Principale
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CGFF	Commandement de la Garde Forestière t Faunique
CHE	Conflit homme éléphant
CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered Species</i>
CNPE	Centre National de Protection des Éléphants
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées
DGM	Direction Générale du Ministère
DGRM	Direction Générale du Renseignement Militaire
DGTRFFP	Direction Générale Technique des Ressources Forestières, Fauniques et de la Pêche
DGSSIE	Direction Générale des Services de Sécurité des Institutions de l'Etat
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECOFAC	Programme Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (appuyé par l'UE)
ETA	Ecole Technique Agricole
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FED	Fonds Européen de Développement
FRR	Force de Réaction rapide
GEF	Global Environment Fund
GEFZ	Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
GIF	Groupement d'intérêt Public
GNNT	Garde Nationale Nomade du Tchad
GSLAB	Groupement Spécial de Lutte Anti-Braconnage
IDA	Association internationale de développement
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MEPD	Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPJ	Officier de Police Judiciaire
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OROA	Ouadi Rimé Ouadi Achim
PANE	Plan d'Action National pour l'Eléphant
PN	Parc National
PNSO	Parc National de Séna Oura
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PNZ	Parc National de Zakouma
PPP	Partenariat Public-Privé
PRESELAB	Projet d'Etudes et de Suivi Ecologiques en Appui à la Lutte Anti Braconnage
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RF	Réserve de Faune
RFBL	Réserve de Faune de Binder Léré
RFBS	Réserve de Faune du Bahr Salamat
RFSM	Réserve de Faune de Siniaka Minia
RNCE	Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi
SCF	Sahara Conservation Fund
SIG	Système d'Information Géographique
UE	Union Européenne
WCS	Wildlife Conservation Society
WFC	Wings For Conservation

Liste des Figures

- Figure 1 : Carte des aires de répartitions des éléphants au Tchad.
- Figure 2 : Le réseau des aires protégées du Tchad.
- Figure 3 : Le GEFZ.
- Figure 4 : Superposition des activités humaines avec celles de la faune dans la RFBL.
- Figure 5 : Organigramme simplifié de la chaine protection de la faune et des AP du MEEP.
- Figure 6 : Organigramme du CGFF.
- Figure 7 : Salle opérations du CGFF.
- Figure 8 : Rééquilibrage des chaines fonctionnelles au sein d'une agence.
- Figure 9 : Répartition des zones de responsabilité.
- Figure 10 : Proposition d'organisation du CGFF.
- Figure 11 : Véhicules du CGFF en panne.
- Figure 12 : Niveau de protection de la Faune et des Aires Protégées.

Personnes rencontrées

DUE	Didier Carton, Premier conseiller et chef de la section développement rural et sécurité alimentaire Ronan Pecheur, chargé de programme, section coopération Hadji Tchere Hissein, chargé de programme secteur développement rural environnement
APEF	Ahmat Brahim Siam, Coordonnateur du projet Andréa Ghiurghi, Assistant Technique Principale du projet Jean-Marie Noiraud, mission de diagnostic institutionnelle Romain Calaque, mission de diagnostic institutionnelle Armelle Guignier, mission d'expertise juridique
MEEP	Mahamat Moussa Alifa, Directeur Général du Ministère Sadi Ousmane, Directrice Générale Adjointe du Ministère Oualbadet Magomna, Directeur Général Technique des Ressources Forestières, Fauniques et de la Pêche Nenodji Madingar, Directrice Générale Technique adjointe des Ressources Forestières, Fauniques et de la Pêche Rassemadji Ngomdjibaye, Chargé de mission à la DGTRFFP Abderaman Chaibo Hamid, Directeur de la conservation de la Faune et des Aires Protégées Djoudou Moksia, Directeur adjoint de la conservation de la Faune et des Aires Protégées. Djabou Guingja Sakou, Chef de la Division des AP Klamon Haktouin, Chef de division chasses et LAB Brahim Mahamat Chef du bureau personnel de la DCFAP
CGFF	Colonel Hamid Hissein Itno, Commandant de la Garde Forestière et Faunique Colonel Ahamat Mahamat Albachar, Adjoint du commandant de la GFF Commandant Hassan Ahmat Djazouli, conseiller Lieutenant Doba Vipere, chef de la cellule opérations Lieutenant-colonel Mahamat Ali Hali, Chef du bureau personnel Commandant Mahamat Nour Arabi, Chef du bureau emploi-formation Adoum Mahamat Adoum, Chef du Service administratif et Financier Capitaine Kalli Issa Ahmat, Chef du bureau renseignement Nadjiamngar Ato Faustin, Chef du bureau communication
Ambassade de France	Philippe Patisson, Attaché de Sécurité Intérieure Colonel Grégoire Madelin, Attaché de Défense
AFD	Olivier Cador, directeur de l'AFD Clara Proutheau, Chargée de projets Développement rural et Biodiversité
Banque mondiale	Aurélie Rossignol, Spécialiste Gestion des ressources naturelles et Environnement Taibou Maiga, spécialiste eau
APN	Pierre Armand Roulet, Directeur Régional Babakar Matar Bremé, Directeur Adjoint du PN Zakouma Xavier Aardewijn, Directeur du projet Aouk

SOS Eléphants	Stéphanie Vergniault, Présidente Adam Ahmat Assane, Secrétaire general
Noé	Edouard Boulanodji, Coordonnateur du projet Tchad. Romain Beville, Responsable Prospection & Développement, Parcs de Noé
WFC	Jaime Dias, Coordonnateur technique de Noé
WCS	Paul Bour, Chef de projet BSB Yamoussa Mathieu Eckel, responsable LAB
SCF	Annabelle Honorez, Directrice du projet RF-OROA Brahim Ahmat Arrachid, Directeur adjoint du projet RF-OROA Marc Dethier, Chef de projet réintroduction des Oryx
ONUDC	Jacques Hillaert, programme mondial de lutte contre la criminalité liée à la faune et à la flore
Mellivora	Mathieu Destremeau, formateur des éco-gardes du projet RF-OROA
PRESELAB	Dolmia Malachie, chef de projet

1. Etat des lieux

1.1. Les principales menaces

1.1.1. Le trafic international de l'ivoire

Au cours des 30 dernières années, le Tchad a perdu plus de 90% de sa population d'éléphants. Excepté les périodes de rebellions que le pays a traversées, le braconnage des éléphants est le fait de bandes parfaitement organisées qui agissent sur l'ensemble des pays de la région (Tchad, RCA, RDC, Cameroun) la plupart du temps à partir du Soudan. Régulièrement les populations d'éléphants font l'objet de massacres pour le commerce de l'ivoire. Ainsi dans le Parc national de Zakouma des 4000 éléphants inventoriés en 2002, il restait moins de 450 individus en 2011. Ces dernières années, les principaux massacres ont eu lieu aux abords et dans la RFBL : 89 éléphants ont été abattus en mars 2013, 19 en février 2018 et 9 en août 2019.

Si les modes d'action des cavaliers soudanais ont peu évolué, ils s'adaptent aux crises régionales et s'affranchissent depuis plusieurs années de la saison des pluies. La crise que traverse la République Centrafricaine depuis près de dix ans à entrainer une évolution des pratiques de ces braconniers. En effet, cette crise a conduit le Tchad à fermer sa frontière avec la RCA en 2013 et à renforcer les contrôles le long de celle-ci. Conséquence, les cavaliers soudanais ne peuvent plus rentrer aussi facilement que par le passé au Tchad. Une des dernières tentatives de franchissement de cette frontière au Nord de Ndélé en juillet 2018, s'est soldée par la mort de 5 braconniers soudanais suite à un accrochage avec l'ANT. Ces braconniers qui entrent en RCA par la passe de Tinga (Sud de Am Dafok), traversent la RCA en longeant la frontière et basculent ensuite au Cameroun. Ils poursuivent ensuite leur progression vers le Nord-Ouest en ciblant plus particulièrement les troupeaux aux abords des frontières (Bouba Djida 300 éléphants tués en 2012 et Binder Léré 89 en 2013).

L'analyse des deux derniers massacres d'éléphants dans la RFBL démontre une fois de plus que les braconniers qui participent au trafic international de l'ivoire sont parfaitement organisés et renseignés. En janvier 2018, c'est l'absence de dispositif anti-braconnage au sein de la Réserve et autour des éléphants qui avait conduit à leur action. En août 2019, c'est la participation d'une grande partie du dispositif de la GFF de Binder au défilé militaire à N'Djamena, le 11 août 2019, à l'occasion de la fête du jour de l'indépendance qui a constituée l'élément déclencheur de l'attaque.

Hormis les éléphants du GEFZ (600 éléphants recensés en 2019) et la RFBL (123 éléphants recensés en 2019), la plupart des éléphants du Tchad (14 sous-populations identifiées pour un total estimé autour de 1200 individus) sont en dehors des AP, avec notamment la population de la zone Chari-Baguirmi et Mayo Kebbi Est estimés en 2019 à plus de 200 individus par M Dolmia Malachie.

En dehors d'APN dans le GEFZ et d'un projet (PRESELAB) suivi par l'université de N'Djamena qui bénéficie de financements de l'ambassade des Etats-Unis, il n'existe aucun système de suivi des éléphants au Tchad.

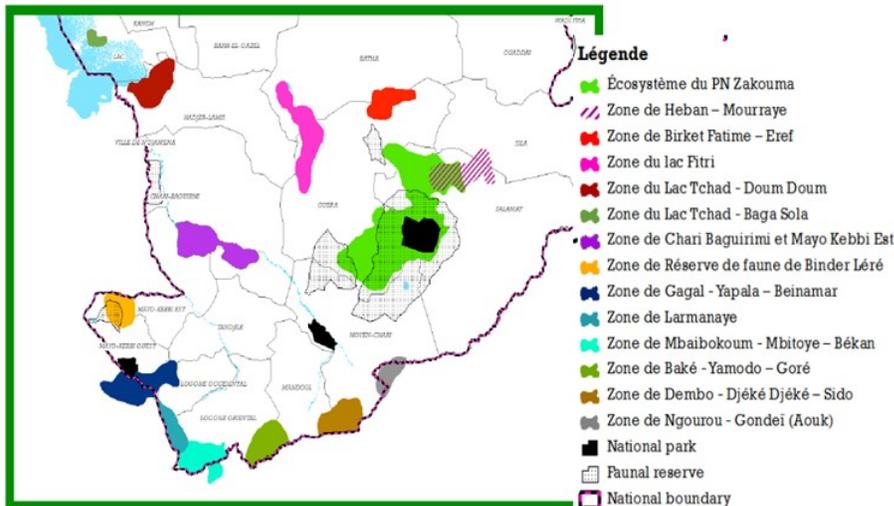


Figure 1 : Cartes des aires de répartitions des éléphants au Tchad (telles que connues en 2014-MEEP/APN)

1.1.2. Le braconnage de viande de brousse

En l'absence de base de données, l'ampleur de ce type de braconnage est difficile à apprécier avec précision. En revanche, le niveau d'abondance actuel de la faune dans certaines AP (PNSO, RFBL) est tellement faible que l'on peut en déduire aisément que cette pratique est loin d'être marginale. Deux types de braconnage de viande de brousse semblent coexister au Tchad, le braconnage de subsistance pratiqué par les populations riveraines et les transhumants lorsqu'ils stationnent dans les AP et le braconnage de prestige qui cible les urbains. Les nombreux petits marchés de N'Djamena sont étroitement surveillés par les personnels du bureau renseignement du CGFF, mais aucune donnée permettant une analyse du phénomène n'est disponible.

1.1.3. Le pastoralisme

Avec plus de 110 millions de têtes de bétail estimées en 2019, l'élevage est un véritable pilier de l'économie tchadienne. Il représente, (i) 20% du PIB, (ii) 51% des exportations hors pétrole, (iii) emploi 40% de la population active (Ministère de l'élevage et des productions animales janvier 2019). L'accroissement irrationnel du cheptel ces dernières années se heurte à de nombreux défis (fermeture de la frontière du Nigéria, rétrécissement des espaces pastoraux, insécurité dans la zone du Lac Tchad et en RCA...) et le système est très difficile à maîtriser. Il convient d'ajouter à ces contraintes, les troupeaux appartenant aux autorités tchadiennes qui s'affranchissent régulièrement, et en toute impunité, des règles imposées par le Ministère de l'élevage, malgré l'identification des couloirs de transhumance. Conséquence, le bétail est de plus en plus en compétition avec la faune et les bouviers cherchent à profiter du moindre espace et notamment les AP non pourvus de système de surveillance. Or, les transhumants ont un triple impact sur les aires protégées, (i) le bétail surexploite les pâturages, et aussi les ressources d'eau en saison sèche, donc il y a une compétition négative pour la faune, (ii) les bergers détruisent systématiquement les prédateurs susceptibles de s'attaquer à leurs bœufs notamment par empoisonnement de carcasses, (iii) ils braconnent pour se nourrir.

L'amélioration de la gestion de la transhumance aux abords des AP doit passer par (i) des mesures politiques (régulation de la taille des troupeaux pour une transhumance soutenable et éco compatible préconisée lors de la conférence de Douala en décembre 2019), (ii) la mise en place de structures de concertations, (iii) l'aménagement spatiale aux abords des AP, (iv) l'éducation des pasteurs, (v) une meilleure connaissance de la transhumance. L'expérience d'APN en RCA dans le parc de Chinko qui développe un mécanisme d'échange de services (aménagement de couloirs et sécurité contre rémunération) avec les transhumants permet de faire baisser les conflits aux abords et dans l'AP et d'améliorer les finances de l'AP avec des sommes conséquentes (entre 5 et 6 millions d'euros par an / source APN).

1.1.4. La pression agricole

Dans les zones à forte densité de population comme le Mayo-Kebbi la pression agricole est particulièrement forte et elle percole sur la RFBL. Les cultivateurs défrichent la forêt pour développer leurs activités et de nouveaux villages ont pu être observés. Ce phénomène s'est encore accentué depuis la cartographie des activités agricoles réalisée par APN en 2014 (cf. figure 4). En effet, les agriculteurs gagnent sur la forêt et la Réserve au fur et à mesure que leurs terres s'appauvrissent ou bien pour développer leurs activités. Quant aux nouveaux « petits villages » (quelques cases) qui s'installent à l'intérieur de la Réserve, ils sont souvent le fait de conflits de voisinages ou bien de jeunes qui souhaitent s'émanciper en créant leur propre village. Pourtant, le décret de création de la Réserve et la loi 14 interdisent clairement ces pratiques.

1.1.5. La pêche illégale

Au regard du peu de moyen dont disposent les personnels du secteur pêche et dans une certaine mesure les différents détachements de la brigade nautique, les pêcheurs en dehors des lacs sont très rarement contrôlés. Or, l'expérience montre que ceux qui braconnent s'écartent généralement des zones les plus fréquentées. Ils restent plusieurs jours sur zone et une fois que leurs filets sont placés, ils en profitent souvent pour se livrer aussi au braconnage de la viande de brousse. Le détachement de la brigade nautique de la GFF qui stationne à Léré, surveille les lacs de Léré et Tréné mais ne remonte jamais le Mayo Kebbi jusqu'aux Chutes Gauthiot. Or, c'est précisément dans cette zone que de très nombreux pêcheurs sont observés lors des survols de l'avion de la Wings For Conservation (WFC).

1.1.6. Le prélèvement de bois

Bien que la coupe des arbres notamment pour le bois de chauffe soit strictement interdite au Tchad, le prélèvement du bois à des fins commerciales et le défrichage de la forêt par les agriculteurs pour cultiver de nouvelles parcelles, restent une réalité. Ce constat est aussi valable dans les aires protégées qui ne sont pas correctement protégées comme c'est le cas depuis plusieurs années au sein de la RFBL.

1.2. Le dispositif de protection des aires protégées et les principaux acteurs de terrain

1.2.1. Recensement des AP

Le Tchad possède une des plus grandes diversités biologiques des pays sahélo-sahariens. Le réseau d'aires protégées (parcs nationaux, réserves de faune et domaines de chasse) couvre environ 10 % du territoire national. Il est constitué de :

- ❖ 3 parcs nationaux :
 - Zakouma
 - Manda
 - Sena Oura
- ❖ 6 réserves de faune :
 - Binder Léré
 - Mandélie
 - Bahr Salamat
 - Ouadi Rimé-Ouadi Achim
 - Siniaka Minia
 - L'Ennedi
- ❖ 2 domaines de chasse :
 - Melfi
 - Aouk

Les réserves de Fada Archei et d'Abou Telfane apparaissent régulièrement sur les documents qui recensent les AP du Tchad alors qu'elles ne sont plus actives depuis plus de 30 ans. En effet, La Réserve de Fada Archéi a été créée par le décret 232/PR/EFPC/PNR du 7 octobre 1967 pour une durée de 5 ans

et la Réserve d'Abou Telfane a été créée par arrêté du 20 mai 1955 pour une durée de 30 ans. En dehors de ce réseau formel d'aires protégées, le Tchad dispose aussi d'un site naturel du Patrimoine Mondial (Lacs Ounianga), et d'une réserve de biosphère/site Ramsar (Lac Fitri).

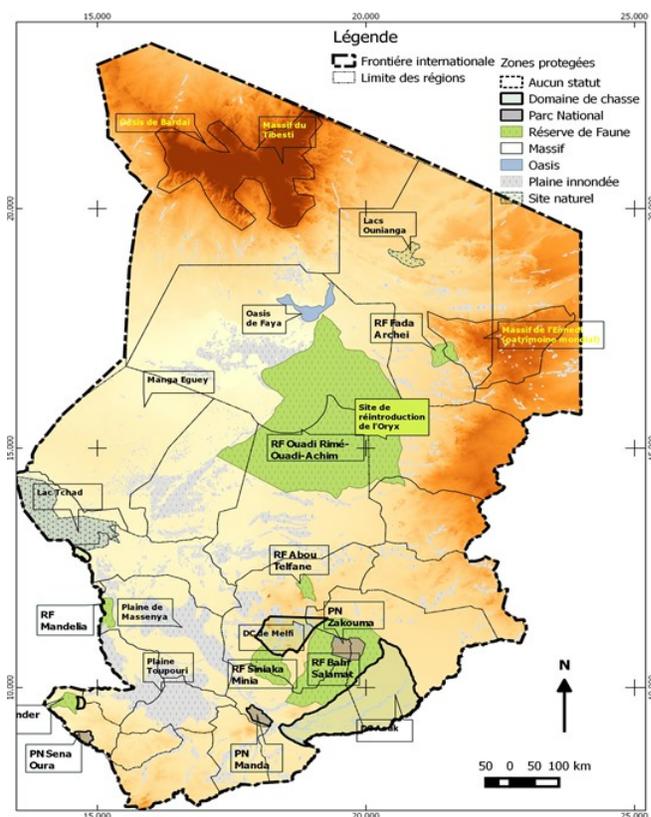


Figure 2 : le réseau des aires protégées du Tchad.

Le niveau de classement et de protection des différentes aires protégées n'est cependant pas toujours suffisant pour assurer leur protection à long terme. Une « élévation » des statuts de classement de certaines aires protégées devra être envisagée (Binder Léré, Aouk, Lac Fitri) afin de mieux répondre aux réalités actuelles.

1.2.2. Le Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ)

Alors que plus de 90% des éléphants du Parc ont été braconnés entre 2002 et 2010, passant de 4 000 à 450, la gestion du PNZ a été confiée à APN. Grâce à l'appui inconditionnel des plus hautes autorités de l'Etat et un système de gouvernance très efficace, le PNZ est aujourd'hui devenu un modèle à suivre. Des difficultés cependant persistent dans la reconnaissance des éco-gardes, puisque sur les 110 actuellement en service, 32 seulement ont été intégrés comme agent du ministère et 25 attendent depuis plusieurs mois que leur dossier soit instruit.

Le système de lutte anti-braconnage mis en place par APN s'appuie sur 110 éco-gardes formés et équipés, 2 salles de contrôle, 38 colliers, un système de renseignement, un suivi judiciaire, environ 50h de survols par mois, un suivi rapproché des éléphants, un réseau radio communautaire de 15 postes HF et VHF, un numéro vert... Les patrouilles s'effectuent indifféremment à pied, à cheval et en voiture. La LAB bénéficie aussi de l'appui de la GNNT (70 militaires du sous-groupe monté). Depuis 2015, aucun éléphant n'a été braconné et la dynamique de la faune est particulièrement encourageante. En effet, il y a aujourd'hui un peu plus de 600 éléphants, plus de 12 000 buffles (7 034 en 2010), plus de 1 300 girafes (573 en 2010).

Au-delà de ces résultats, le PNZ contribue aussi à améliorer la gouvernance dans toute la région et il est reconnu par les autorités mais aussi les communautés locales (5000 visiteurs en moyenne tous les ans) qu'APN appuie dans plusieurs domaines (santé, éducation...). Cette dynamique du succès a conduit APN

à développer son réseau d'AP en intégrant les réserves de faune de Bahr Salamat et Siniaka Minia ; l'ensemble devenant le Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ). L'accord de gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma et de la réserve de faune de Siniaka Minia a été signé en octobre 2017. Ce qui porte la surface totale du « grand Zakouma » à 25 000km².

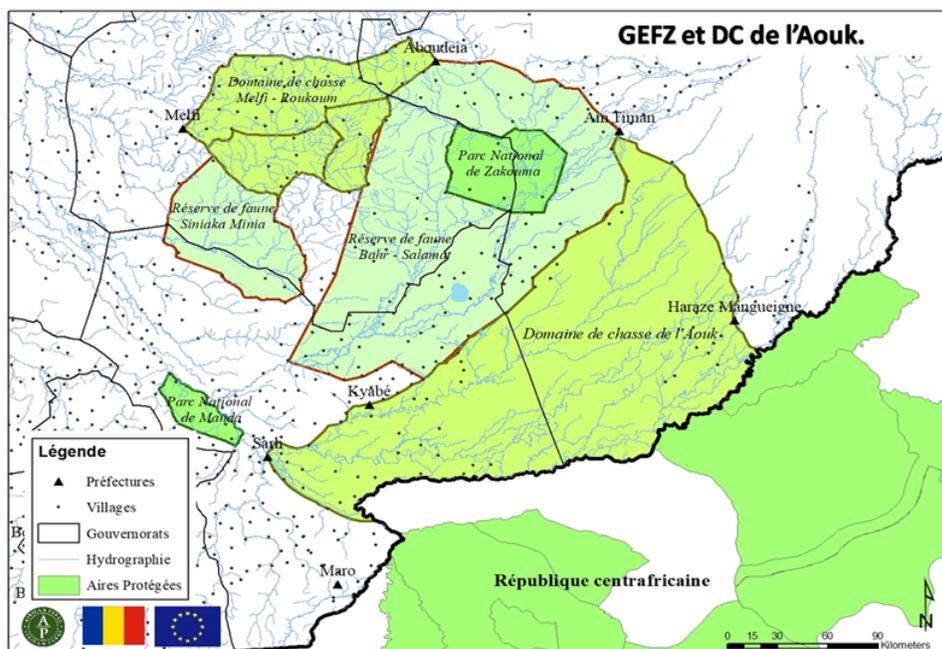


Figure 3 : le GETZ et le DC de l'Aouk.

La prochaine étape consistera à renforcer le statut de la Réserve de Faune de Siniaka Minia (RFSM) en demandant son classement comme Parc National. Dans ce vaste écosystème, le projet Aouk contribuera à mieux sécuriser l'ensemble de la zone, notamment face au Sud.

1.2.3. L'Aouk

Sur financement de l'UE pour un montant de 3 millions d'euros, les principaux objectifs du « projet Aouk » que va conduire APN pendant les 4 prochaines années sont d'une part, d'améliorer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, et d'autre part, de mettre en place un système d'alerte précoce dédié à la préservation de la biodiversité de l'Aouk et du GEFZ, de façon intégrée et durable. Une équipe d'une vingtaine de personnes sera déployée dans les prochaines semaines à Haraze-Mangueigne pour conduire le projet.

Cette zone transfrontalière stratégique souvent utilisée par les cavaliers soudanais pour pénétrer au Tchad ou pour le contourner en longeant la frontière du côté centrafricain, est aussi de plus en plus utilisée par les transhumants depuis le début de la crise centrafricaine. En effet, ces dernières années en RCA, sur fond de crise, la plupart des couloirs de transhumance se sont déplacés vers l'Est pour éviter les zones tenues par les anti-balakas. Le positionnement des groupes armés de l'ex-Sélékas sur le terrain n'est du reste pas totalement étranger à cette gestion de la transhumance. Les zones occupées par le Mouvement pour la Paix en Centrafrique (MPC) d'Al Khatim d'influence tchadienne et l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC) de Darass d'influence Peulh coïncident avec les principaux axes de transhumance en RCA.

1.2.4. Parc National de Sena Oura (PNSO)

Le Parc National de Sena Oura (PNSO) couvre une superficie de 73 520 ha et a été créé en juin 2010 par la loi 11/PR/2010, grâce à la volonté des populations du Mayo Dallah. L'objectif est de permettre de préserver un écosystème représentatif de savane soudanienne encore intact qui héberge une faune emblématique, rare ou en danger (Elan de Derby, Hippotrague, Damalisque, Eléphant...). Depuis 2016, il

bénéficie de l'assistance technique de WCS et d'un appui financier de la KFW. Dans le cadre plus général du complexe bi national Sena Oura-Bouba Ndjida (BSB), WCS envisage de signer un PPP pour gérer le Parc, sous réserve que les 6 villages (environ 1000 personnes) qui sont toujours à l'intérieur du Parc soient délocalisés. La délocalisation des 6 villages est une opération sensible qui est gérée avec l'appui de la GIZ. Cette opération devrait s'étaler sur plusieurs mois.

Actuellement, les opérations de lutte anti-braconnage sont assurées par le conservateur adjoint qui dispose d'un officier de la GFF, de 11 éco-gardes (moyenne d'âge 50 ans) et d'une centaine de CVS (Comité Villageois de Surveillance qui constitue une particularité historique du PNSO). En l'absence d'autorisation de port d'armes et excepté quelques calibres 12 récupérés lors des arrestations de braconniers, les gardes ne disposent pas d'armes lorsqu'ils partent en patrouille.

Dans la perspective d'une future délégation de gestion, WCS se prépare. La future stratégie LAB a été présentée en octobre 2019 au MEEP pour validation, 40 éco-gardes ont été prés sélectionnés parmi les CVS et la population locale, les équipements sont actuellement stockés à Bouba Ndjida...l'objectif étant d'être opérationnel dès la signature du PPP. Il faudra néanmoins obtenir une autorisation de port d'armes pour les éco-gardes.

1.2.5. Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL)

La Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL) est située au Sud-ouest du Tchad, à proximité de la frontière du Cameroun. Elle couvre une superficie de 135 000 ha dans une zone marquant la transition entre savane soudanienne et savane sahélienne. Elle a été créée en mai 1974 par décret présidentiel numéro 169/PR/EFPC/PNR du 24 mai 1974. La présence d'un groupe de 123 éléphants, véritable atout pour la réserve, attise aussi la convoitise des spécialistes du braconnage de l'ivoire. Le massacre de 18 éléphants en janvier 2018 a conduit les autorités tchadiennes à déployer un détachement du Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF) pour sécuriser les éléphants de la réserve. Le déploiement de 27 agents de la GFF à Binder en juillet 2018, n'a cependant pas empêché le massacre de 8 éléphants les 6 et 7 août 2019.

Sous pression constante des agriculteurs, des éleveurs et du braconnage local de viande de brousse depuis plusieurs années, le niveau d'abondance actuel de la faune est très faible. Le statut de Réserve de Faune ne permettant pas de lutter efficacement contre les pressions anthropiques, en préalable à la future délégation de gestion, l'ONG Noé va demander le classement en Parc National d'une partie de la réserve encore préservée. En attendant l'arrivée de Noé, la protection de la RFBL sera assurée par les agents du détachement de la GFF actuellement déployés sur zone. Or, malgré des personnels motivés, cette unité manque cruellement de moyens, de formations et d'organisation.

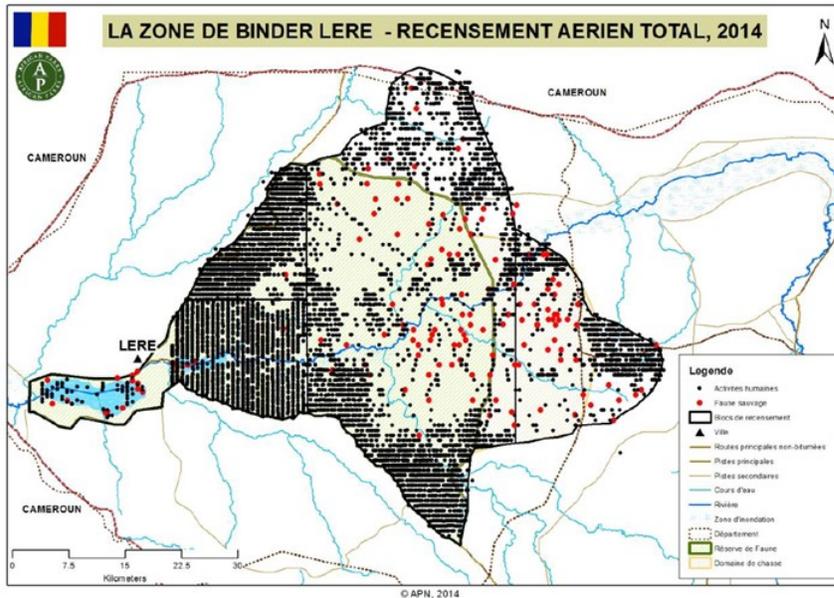


Figure 4: Superposition des activités humaines avec celles de la faune lors du recensement de 2014.

Afin de permettre à la GFF d'assurer la protection de la RFBL dans des conditions satisfaisantes jusqu'à l'arrivée de Noël, le programme APEF étudie la possibilité d'assurer la formation et l'équipement des agents de Binder.

1.2.6. Dynamique des AP du Nord

La Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Oudi Achim (RF-OROA) monte en puissance pour accompagner la réintroduction des Oryx et des Addax. La RF-OROA bénéficie actuellement de l'appui de l'UE à hauteur de 3 millions d'euros sur 4 ans et bénéficiera de l'appui de la Banque Mondiale à hauteur de 55 millions de dollars (GEF 5 millions et IDA 50 millions) sur des projets au profit des communautés locales et de la biodiversité. Le projet Oryx bénéficie pour sa part de l'appui de l'agence de l'environnement d'Abu Dhabi à hauteur de 1 million d'euros sur 5 ans, hors coût de réintroduction. Le système de gestion retenu sera la cogestion SCF-MEEP. Pour assurer la fonction protection, la réserve compte actuellement 24 éco-gardes appartenant à la DCFAP. Pour améliorer la LAB le projet a lancé une campagne pour le recrutement de 40 éco-gardes qui seront formés en 2020.

Classée au patrimoine mondial par l'Unesco, la Réserve Nationale et Culturelle de l'Ennedi (RNCE) a été créée par décret en janvier 2019. Elle s'étend sur près de 50 000 kilomètres carrés et est sous contrat de gestion avec APN depuis novembre 2017 pour une durée de 15 ans renouvelable. APN bénéficie de l'appui de l'Union européenne et de la Loterie néerlandaise (Dutch Postcode Lottery) qui se sont engagées à contribuer à hauteur de 7,7 millions d'euros sur trois ans. Concernant le volet protection, l'ONG finalise actuellement le recrutement de 40 éco-gardes et à l'instar du PNZ bénéficiera de l'appui de l'unité locale de la GNNT.

Point particulier concernant ces deux AP, le recrutement des éco-gardes initié il y a déjà plusieurs mois n'est toujours pas finalisé. Les retards sont dus à des négociations avec le CGFF pour la RF-OROA (initialement les 40 éco-gardes devaient être sélectionnés parmi les personnels du CGFF) et avec les autorités locales pour la RNCE (recherche d'un équilibre entre les régions de l'Ennedi-Ouest et de l'Ennedi-Est alors qu'une campagne nationale avait été lancée sur recommandation des autorités).

1.2.7. Cas particulier de SOS éléphants du Tchad dans la zone du Ba-illi

La zone du Ba-illi n'appartient pas au réseau des aires protégées, mais elle abrite la seconde population d'éléphants du Tchad (environ 200, source Dolmia Malachie). Situé au Sud de N'Djamena le long du fleuve Chari dans une zone où la densité de population est particulièrement forte, cette population d'éléphants est suivie par l'ONG SOS éléphants du Tchad. Compte tenu du nombre élevé de CHE, l'ONG a développé un système de protection communautaire qui repose sur la volonté d'une équipe réduite avec un budget annuel de 200 000 euros, la sensibilisation d'une soixantaine de villages, l'adhésion des autorités locales, la participation d'un petit élément de la GNNT et du détachement de la GFF qui stationne à Bousso. Les incidents sont relayés à l'ONG grâce à un numéro vert actif 24/7 et une médiation est immédiatement mise en place pour traiter le problème. Bien qu'informel le système semble fonctionner et le dernier cas de braconnage d'éléphants remonte à février 2017 avec 12 éléphants massacrés à Nguerbeti (18 km de Bousso). Afin de formaliser la protection des éléphants dans cette zone, une demande de classement en Réserve de faune du principal corridor utilisé par le troupeau a été déposée depuis plusieurs mois à la DCFAP.

1.3. Les acteurs institutionnels

1.3.1. Le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Pêche (MEEP)

L'instabilité institutionnelle et l'absence d'une politique nationale de la conservation validée entraînent un manque de vision stratégique du ministère.

La décision, en 2018, d'affecter tous les agents en armes du ministère au sein du CGFF a provoqué un déséquilibre entre les entités en charge de la protection de la Faune et des AP. Ce déséquilibre est accentué par leur positionnement hiérarchique qui ne facilite pas les échanges et ne permet pas de développer de réelles synergies de travail.

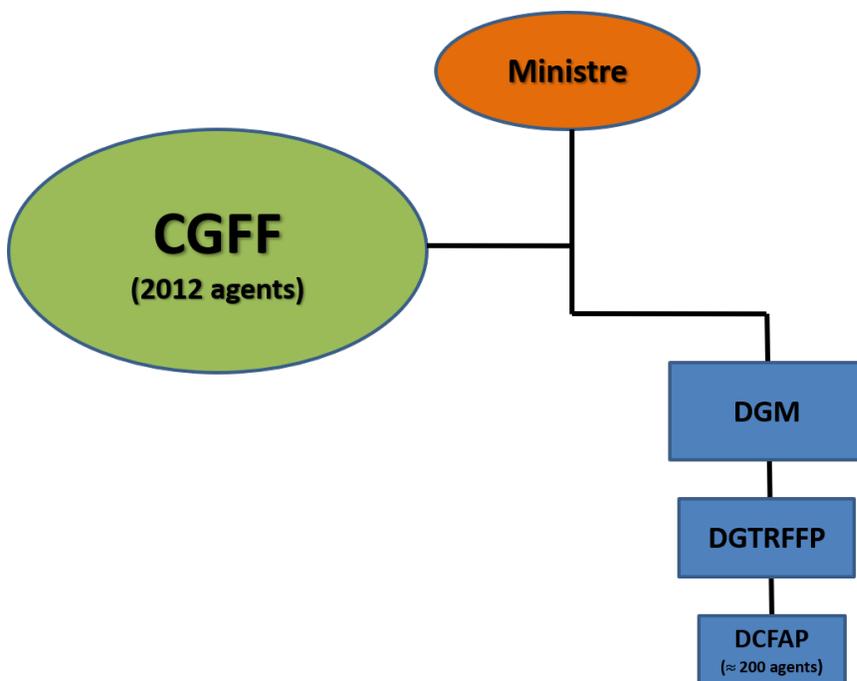


Figure 5: Organigramme simplifié de la chaîne de protection de la faune et des AP du MEEP.

Le déséquilibre entre les deux structures est encore accentué par les financements, puisque la DGTRFFP n'a bénéficié d'aucun financement depuis 2014 alors que le CGFF a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 1 milliard CFA sur 2 ans (2018-2019).

La création d'une agence d'exécution envisagée par plusieurs acteurs de la conservation au Tchad permettrait indéniablement d'améliorer le dialogue entre les acteurs et de reconnecter les fonctions conception, mise en œuvre et exécution.

1.3.2. La Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP)

La Direction de la conservation de la faune et des aires protégées est responsable de la gestion des zones protégées et de la faune en général. Cette structure dépend de la DGTRFFP et compte aujourd'hui moins de 200 personnes suite au transfert vers le CGFF de la plupart de ses agents. Son organisation comprend (i) une vingtaine d'agents au niveau central répartis au sein des trois divisions : la Division des Aires Protégées et de la Conservation de la Biodiversité, la Division de la chasse et de la lutte contre le braconnage et la Division des Services Généraux, (ii) le secteur déconcentré de la DCFAP se compose de 55 éco-gardes dans 3 AP (20 à Manda, 11 à Séna-Oura et 24 à Ouadi Rimé-Ouadi Achim) et une cinquantaine d'agents essentiellement au profit des secteurs faune.

Le niveau central a du mal à se relever du transfert de ses effectifs et la capacité d'action de la direction s'en trouve particulièrement affectée. D'autant que les agents qui quittent la direction ne sont pas remplacés faute de ressources disponibles. Le chef de la division chasse et lutte contre la criminalité faunique est seul alors que sa division compte 3 services (LAB, Cynégétique et conservation des éléphants) et qu'il est aussi le point focal CITES ainsi que des différents accords régionaux liés à la LAB (AT-LAB, PAULAB...). En conséquence, il est dans l'impossibilité de traiter l'ensemble des dossiers dont il a la charge et sa principale mission au quotidien est de parer aux urgences.

1.3.3. Le Commandement de la Garde Forestière et Faunique (CGFF)

Héritier de la Brigade mobile du Ministère de l'Environnement créée en 2012, par l'arrêté 17/MERH/SG/DGE/2012, avec pour mission le contrôle des produits forestiers, fauniques et halieutiques, dans son modèle actuelle, le Commandement de la Garde Forestière et Faunique a été créé en 2018 (décret N°562/ PR/PM/MEEP/2018). L'unité est sous l'autorité directe du Ministre et agit sur toute l'étendue du territoire national. Les 2012 hommes qui sont affectés au CGFF sont issus pour la majeure partie de la DGTRFFP, d'un recrutement de 500 agents en 2014 et du détachement de 131 militaires des Forces de Défense et de Sécurité (principalement des officiers). Le CGFF est organisé de la manière suivante :

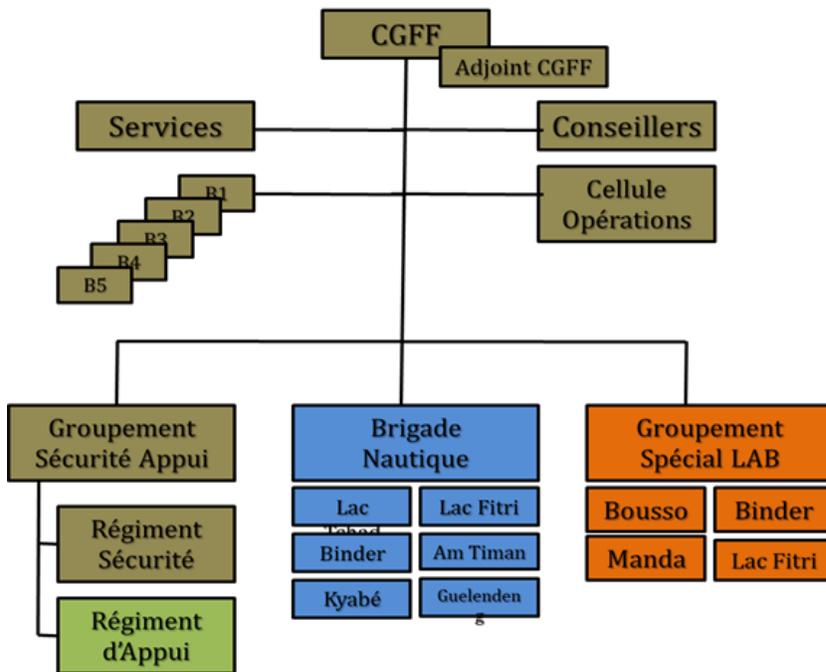


Figure 6: Organigramme du CGFF.

Ces principales composantes sont :

- Le régiment de sécurité qui fournit les escortes et la garde des différents sites du MEEP,
- Le régiment d'appui qui déploie 595 hommes dans les 23 provinces en appui du secteur forêt,
- La Brigade Nautique, déploie environ 150 hommes en appui du secteur pêche. Le chef de cette unité est basé au Lac Tchad,
- Le Groupement Spécial de Lutte Anti-Braconnage (GSLAB) comprend environ 200 hommes déployés sur 4 sites : Bouso, Binder, Lac Fitri, Manda et le chef de cette unité est basé à Bouso.

La lutte anti-braconnage se concentre donc sur 2 unités, le GSLAB et dans une moindre mesure sur la Brigade Nautique. La majorité des agents n'est pas formée et est sous-équipée. Cependant, il y a une réelle dynamique impulsée par le chef de corps qui a la volonté de faire progresser son unité. Cette volonté se traduit par des appuis multiformes (Ambassade de France dans le cadre de la fourniture de matériels et de formations, Ambassade des Etats-Unis à travers le projet PRESELAB à laquelle le CGFF est associé...). Le CGFF a notamment équipé une salle des opérations avec (i) quelques cartes, (ii) un réseau radio HF vers les 4 unités du GSLAB déployées sur le terrain, (iii) un poste informatique destiné à suivre les colliers posés dans le cadre du projet PRESELAB (système en attente d'une connexion internet). Une permanence 7/24 est assurée et en dehors des urgences chaque unité effectue un compte rendu à 6h30 et à 17h30.



Figure 7: Salle opérations du CGFF.

En dehors de la salle opérations, il n'existe aucun système de suivi au CGFF. Le bureau renseignement, renforcé en mars 2019 de 2 officiers de police judiciaire (OPJ) de la Gendarmerie se compose d'une quarantaine d'agents déployés, en accompagnement des services de police et de gendarmerie, sur les différents postes de contrôle de N'Djamena y compris l'aéroport. Ces agents font régulièrement remonter des informations qui sont directement présentées au Chef du CGFF pour décision. Pour les cas graves (délits relevant de la Loi 14) un procès-verbal est rédigé et le procureur est saisi. Une fois le procureur saisi, le bureau renseignement considère que les braconniers sont entre les mains de la justice et donc que leur travail est terminé. Le bureau renseignement est commandé par un officier qui vient de la Direction Générale du Renseignement Militaire (DGRM) et il est en relation régulière avec les autres services de renseignements (DGRM, DGSSIE, Police et Gendarmerie). Ces relations sont informelles et restent le domaine exclusif du chef.

1.3.4. Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

Les Forces de Défense et de Sécurité n'interviennent pas directement dans la protection de la faune et des AP, à l'exception d'accords locaux. C'est le cas de la Garde Nationale Nomade du Tchad (GNNT) qui intervient aux abords du PNZ avec un détachement d'environ 70 hommes du groupement n°15. Un dispositif analogue est prévu autour de la RNCE. La GNNT intervient aussi ponctuellement au profit de SOS éléphant du Tchad dans la zone Chari-Baguirmi et Mayo Kebbi Est.

En dehors de cas particuliers, aucun lien formel n'existe avec les FDS.

1.4. Les principaux PTF

1.4.1. L'Union Européenne

L'Union Européenne est le principal bailleur dans le domaine de la conservation au Tchad avec le financement du programme APEF (33 millions d'euros sur 4 ans) qui appuie en priorité le PNZ et la RNCE, mais aussi le programme ECOFAC 6 qui appuie la RF-OROA (3,5 millions d'euros sur 4 ans) et le DC Aouk (3 millions d'euros sur 2 ans).

1.4.2. La France

La France agit à travers les services de coopération de l'Ambassade et l'Agence Française de Développement (AFD). L'Ambassade a récemment appuyé le CGFF à travers la fourniture d'équipements (appui aux opérations LAB sur la RFBL pour 50 000€) ainsi que des formations techniques dans le domaine judiciaire et l'AFD a prévu d'appuyer l'ONG Noé dans la RFBL à hauteur de 10 millions d'euros.

1.4.3. Les Etats-Unis

L'Ambassade des Etats-Unis appuie le projet d'Etudes et de Suivi Ecologiques, en Appui à la Lutte Anti-Braconnage (PRESELAB) géré par M. Dolmia Malachie à partir du Laboratoire d'Ecologie et de Génie Environnemental (LEGE) de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées de l'Université de N'Djamena. Ce projet est financé par une subvention de 500 000 dollars sur 2 ans (2018-2020). L'objectif du projet est de mieux appréhender les populations du Tchad (distribution spatiale, cartographie des différents groupes...) à travers la pose de 28 colliers. A ce jour, 9 colliers ont déjà été posés (2 à Binder, 3 au lac Tchad, 3 dans la zone de Chari-Baguirmi et Mayo Kebbi Est et 1 au lac Fitri), et les 19 colliers restants devraient être posés en début d'année avec une priorité sur les populations de la RFBL, du lac Fitri et des groupes qui évoluent dans le Sud. Le suivi des colliers s'effectue dans le bureau de M. Dolmia Malachie et un ordinateur a été installé dans la salle opérations de la GFF, mais il n'est toujours pas connecté à internet.

Ce projet a aussi un volet LAB qui est placé sous la responsabilité du conseiller de la GFF et le commandant de la GFF est membre du comité de pilotage du projet.

1.4.4. La Banque Mondiale

La Banque Mondiale va appuyer la RF-OROA à travers deux projets qui ont pour objectifs (i) l'amélioration de la gestion de la biodiversité, (ii) l'amélioration du développement des communautés aux abords de la réserve, pour un montant total de 55 millions de dollars sur 7 ans. La composante gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité (10 Millions de dollars) intègre outre l'aménagement de la RF-OROA un renforcement des capacités des éco-gardes et un appui institutionnel pour la LAB (révision des textes environnementaux, litiges et criminalité faunique...). En cas de succès, la BM pourrait s'inscrire dans la durée à travers une approche programme.

1.5. Stratégies et dispositifs LAB existants

1.5.1. La Stratégie nationale de conservation des éléphants

Le document de stratégie nationale de protection et de gestion des éléphants du Tchad 2016-2025 a été co-rédigé par Markéta Antonínová, Dolmia N. Malachie, Ahmat B. Siam, Daboulaye Banymary avec l'appui d'APN. Ce document stratégique avec une véritable vision à long terme a pour principaux objectifs :

- Protéger les populations d'éléphants en ramenant le braconnage et le trafic d'ivoire à un niveau minimal par l'application de la loi et par la collaboration entre les intervenants et une coopération internationale.
- Entretenir et élargir la population d'éléphants dans un habitat approprié et identifier les actions de gestion nécessaires lorsque des éléphants vivent dans des habitats non appropriés.
- Mettre en place le système national de surveillance et mener des recherches prioritaires afin de fournir l'information nécessaire à une gestion et à une conservation adaptative des éléphants.
- Élaborer une stratégie nationale d'atténuation des CHE et l'améliorer en impliquant les intervenants à tous les niveaux et en utilisant des méthodes adéquates.
- Octroyer des avantages significatifs capables d'encourager les intervenants et les communautés locales à tolérer, à protéger et à intégrer les éléphants.
- Renforcer les capacités de ressources pour la gestion et la conservation des éléphants au Tchad à tous les niveaux.
- Élaborer et appliquer une approche intersectorielle dans un cadre de coordination efficace afin de soutenir les décideurs et les intervenants dans le but d'améliorer la prise de décision et les actions.

Les constats dressés lors de la rédaction de ce document en 2014 sont toujours d'actualité et il n'y a eu aucune évolution en 5 ans.

- Constat 1 : « Les populations d'éléphants au sud du Tchad ne sont pas très connues. Toutes les données disponibles sont de pures conjectures et il n'y a eu aucune évaluation systématique de ces populations dans le passé. » Les tableaux présentés dans le PANE Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) 2018-2027 rédigé par Dolmia Malachie et Hugo Jachmann en août 2018, reprennent *in extenso* les tableaux de 2014.
- Constat 2 : « Les données au niveau du site comparables ne sont disponibles que pour le PN de Zakouma où la population a été suivie depuis 1986 ». Aucune amélioration depuis ce constat, seul le PNZ est actuellement en capacité de suivre sa population d'éléphants.
- Constat 3 : « 93,8% des aires de répartition des éléphants sont à l'extérieur des AP ». Le document préconisait de faire évoluer les AP pour mieux coller à la réalité.

Ce document stratégique qui avait vocation à remplacer le document précédent qui datait de 1994 mais n'avait jamais été mis en œuvre, n'a lui-même jamais été mise en œuvre. De plus, le Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) 2018-2027 rédigé par Dolmia Malachie et Hugo Jachmann, en août 2018, est censé se substituer à la Stratégie nationale de protection et de gestion des éléphants du Tchad 2016-2025 comme précisé dans son introduction. *In fine*, il apparaît très difficile de savoir aujourd'hui lequel de ces 2 documents a été validé par le MEEP.

1.5.2. Le Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)

La très faible connaissance des populations d'éléphants, l'absence de données chiffrées, les nombreux cas de braconnages relevés en dehors de l'écosystème de Zakouma et les difficultés à communiquer, réagir et enquêter à temps exigeaient un système de communication centralisé. Le Centre National de Protection des Eléphants a été créé officiellement en avril 2014 avec l'appui d'APN, suite au succès du parc national de Zakouma, et l'ONG Stop Ivory. Il avait pour objectifs de:

- Collecter toutes les données sur la présence / l'absence des éléphants et leurs mouvements à travers le Tchad (y compris les données provenant des colliers GPS) ;
- Collecter les données sur les mouvements des braconniers et les cas de braconnage, et communiquer immédiatement les informations aux équipes anti-braconnage ;
- Collecter les données sur les CHE ;
- Entretenir un réseau constitué de tous les acteurs engagés dans la protection des éléphants et agir comme une plate-forme pour un échange mutuel d'informations (au niveau national et international) ;
- Rassembler, gérer et stocker toutes les données relatives aux éléphants ;
- Développer un réseau d'informateurs / de renseignements, assurer le suivi de tous les cas de braconnage et mener des enquêtes complémentaires ;
- Identifier et surveiller les routes commerciales de l'ivoire au / à travers le Tchad (y compris les contrebandiers).

Le centre était composé d'une salle de contrôle et de suivi, et d'un bureau renseignement. Il a fonctionné avec 2 personnels de 2014 à 2017.

Si l'intérêt d'un tel centre est reconnu par tous, d'après les différents acteurs rencontrés, il semble que les principales causes de l'échec soient liées à des problèmes d'égo et de personnes. Aujourd'hui, à l'exception des populations de Zakouma et de Binder Léré suivies respectivement par APN et Noé/WFC, il s'avère très difficile d'avoir des données chiffrées précises des différents groupes. Les données mis à notre disposition sont celles qui apparaissent dans le document de stratégie de conservation des éléphants.

1.5.3. Les dispositifs de prévention et d'alerte

Entre le CGFF (régiment d'appui, brigade nautique, GSLAB), les agents des services déconcentrés de la DGRFFP (secteurs faune, pêche et forêt) le MEEP dispose d'environ 2000 hommes déployés sur l'ensemble du territoire. Or, à l'exception du GSLAB qui dispose de moyens radios HF dans ses unités déployées sur le terrain et d'une salle opérations fonctionnelle, le MEEP ne dispose d'aucun système de prévention et d'alerte. Plusieurs centaines d'hommes sont déployés sur l'ensemble du pays, mais les remontées d'informations sont quasiment inexistantes. Il y a bien « un circuit court » qui se met en place en cas d'urgence vers le gouverneur qui active ensuite les services de l'Etat concernés par le problème, mais il n'existe aucun dispositif de prévention formalisé au sein des différentes chaînes techniques. De plus, les comptes rendus qui remontent vers la DCFAP suivent un processus long qui génère aussi de la perte d'informations. En effet, ces comptes-rendus qui émanent des secteurs remontent par le délégué à l'environnement puis transitent par la DGM, la DGTRFFP avant d'arriver sur le bureau du DCFAP.

Dans le cas où ces informations remontent jusqu'aux structures centrales du Ministère, elles sont relayées directement au chef qui décide des suites à donner. En revanche, elles ne sont pas exploitées par les niveaux intermédiaires et *in fine* finissent au mieux dans un classeur. Le Ministère ne dispose d'aucune base de données, d'aucun système d'information et ne possède aucune capacité d'analyse. Le niveau central est aveugle et n'agit qu'en réaction face à une situation car il n'est jamais en capacité de l'anticiper.

La salle opérations du CGFF est un début de réponse et démontre une véritable prise de conscience, mais ses capacités restent encore très limitées.

En l'absence d'un système de renseignement central efficient, les ONG se sont dotées de leur propre système, du plus élaboré pour APN avec un véritable quadrillage du terrain, un croisement des informations, une capacité d'analyse... au plus simple comme c'est le cas pour SOS Eléphants sur la base d'un numéro vert et de la sensibilisation des populations locales. Dans tous les cas, les ONG communiquent entre elles de manière informelle pour échanger des informations lorsque la situation l'impose.

1.5.4. Les dispositifs d'intervention et de lutte active

En dehors de Zakouma, il n'existe pas de dispositif d'intervention et de lutte active réellement efficace. Lors du dernier massacre d'éléphants dans la RFBL en août 2019, les éléments de la GFF déployés à Binder sont intervenus 24h00 après avoir été alertés par la population. Avec une formation paramilitaire basique, sous équipés, avec le plus souvent 1 seul véhicule à leur disposition et sans moyen radio VHF pour communiquer entre les équipes, les détachements du MEEP (CGFF et DCFAP) ne sont pas en mesure de lutter efficacement contre les braconniers.

Dans l'ensemble des AP du Tchad, il existe plusieurs dispositifs de lutte anti-braconnage. Ils se répartissent en 3 niveaux :

- Les AP sous délégation de gestion : seul APN est aujourd'hui concerné par ce type de dispositif au profit du GEFZ (cf. § 1.2.2).
- Les AP sous assistance technique ou non qui disposent d'éco-gardes appartenant à la DCFAP. Il s'agit :
 - Du PNSO avec 11 éco-gardes de la DCFAP. Point particulier pour cette AP, le chef LAB est un officier de la GFF.
 - Du PN de Manda avec 20 éco-gardes de la DCFAP, les 35 agents du détachement de la GFF qui sont déployés sur zone agissent dans la périphérie du parc.
 - De la RF-OROA avec 24 éco-gardes de la DCFAP.
- Les AP qui sont protégées par le CGFF. Il s'agit :
 - De la RFBL avec 32 agents de la GFF (27 GSLAB + 5 brigade nautique)
 - Du lac Fitri (en tant que site Ramsar) avec une cinquantaine d'agents de la GFF (35 GSLAB + brigade nautique)

En dehors des dispositifs déployés sur le terrain qui ont une très faible capacité de projection, il n'existe aucune force d'intervention aux niveaux régional et/ou central capable d'intervenir rapidement sur un incident majeur n'importe où dans le pays. Les incidents se règlent le plus souvent au niveau provincial à travers les services déconcentrés et la capacité du gouverneur à interagir avec les Forces de Défense et de Sécurité locales.

1.5.5. Synthèse

De ces constats les principaux enseignements qui se dégagent sont les suivants :

- ❖ **Absence de pilotage du ministère :**
 - En dehors de la Loi 14, le Ministère ne s'appuie sur aucun texte politique et stratégique interne.
 - Il existe autant de cas particuliers qu'il y a d'acteurs.
 - Les initiatives personnelles se multiplient sans aucun contrôle.
 - Aucune capacité de suivi des accords internationaux (AT-LAB, PAULAB...).
 - Absence de coordination des projets financés par les PTF.
- ❖ **Le niveau de protection de la Faune et des AP n'est pas toujours pertinent.**
- ❖ **L'organisation structurelle de la chaîne LAB entraîne de nombreux dysfonctionnement :**
 - La fonction protection domine la fonction conception qui a été vidée de sa substance.
 - Absence de dialogue entre les acteurs.
- ❖ **La montée en puissance du CGFF n'est pas encadrée :**
 - Absence d'un concept d'emploi et d'un règlement intérieur.
 - Les personnels de la GFF ne sont ni formés ni équipés.
- ❖ **Faiblesse des structures LAB :**
 - Absence d'une force de réaction centralisée.
 - Aucun système de suivi des espèces.
 - Aucune capacité d'analyse et de renseignement.
 - Absence de système d'information et d'archivage des données.
 - Aucune capacité de suivi judiciaire.

2. Eléments et scénarios pour une application plus efficiente de la stratégie nationale de conservation des éléphants et l'élaboration d'une future stratégie nationale LAB

Au regard des principaux constats qui découlent de l'état des lieux, l'amélioration de la lutte anti-braconnage au Tchad est subordonnée d'une part au renforcement des institutions qui sera effectif à moyen terme dans le cadre de l'agence « Tchad Nature » et d'autre part à la rédaction d'une stratégie nationale de lutte anti-braconnage qui devra intégrer certains grands principes.

2.1. Renforcer les institutions

Actuellement, il existe autant de cas particuliers qu'il existe d'acteurs sur le terrain, PNZ = protocole APN/GNNT ; PNSO Eco-gardes locaux/chef LAB GFF ; RFBL protocole GFF/Noé/WFC... L'instabilité institutionnelle est sans aucun doute un facteur aggravant, mais son impact serait significativement atténué si le Ministère avait de solides fondations. Or, aujourd'hui, force est de constater que les textes fondateurs (Politique Nationale de la Conservation, Loi 14 rénové, documents stratégiques...) n'existent pas ou lorsqu'ils existent, ils ne sont pas validés. Cette fragilité se traduit par une absence de vision qui a des conséquences sur l'efficience de la LAB et ce phénomène est aggravé par l'absence de budget de fonctionnement depuis 2014.

2.1.1. Valider les textes fondamentaux

La révision de la Loi 14 portée par le Ministère et pilotée par la Direction des Affaires Juridiques et du contentieux (DAJC) doit s'accompagner de la validation de la politique nationale des forêts, de la faune et des ressources halieutiques. En effet, c'est à partir de cette politique du Ministère et de la loi 14 que seront déclinées les textes fondateurs des différentes Directions Générales Techniques et notamment la future stratégie Nationale de Lutte anti-Braconnage.

2.1.2. Adapter la chaîne fonctionnelle LAB

Le déséquilibre structurel entre le CGFF et la chaîne technique ajoutés à l'absence de financement de l'Etat, en dehors du paiement des salaires et d'une enveloppe exceptionnelle de 1 milliard CFA pour l'exercice 2018 et 2019 au profit du CGFF, ne permettent pas de gérer efficacement tous les aspects de la conservation dans le pays et d'obtenir des résultats sur le terrain. Dans les faits, la chaîne technique qui assure les fonctions conception/mise en œuvre n'a pratiquement aucun contact avec le CGFF qui assure les fonctions mise en œuvre/exécution.

Ce constat, ajouté aux difficultés de pilotage du Ministère militent pour **la création d'une agence d'exécution de type « Agence Tchad Nature »**, dont le périmètre reste à définir, mais qui permettrait de, (i) regrouper les principaux acteurs, (ii) mettre de la cohérence dans les décisions, (iii) développer le sentiment d'appartenance à la conservation, (iv) recréer des synergies entre les acteurs de la conservation, (v) capter des financements qui font cruellement défaut aujourd'hui.

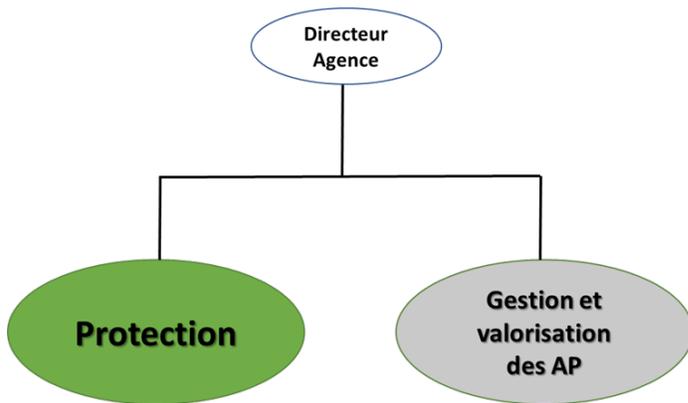


Figure 9: Rééquilibrage des chaînes fonctionnelles au sein d'une agence.

2.1.3. Moderniser la fonction RH du Ministère.

L'absence d'un véritable cadre pour la gestion des ressources humaines des agents du MEEP entraîne de multiples conséquences :

- Absence de vision stratégique : sans réelle perspective, les meilleurs cadres quittent le Ministère et sont souvent recrutés par les ONG.
- Manque de cadres intermédiaires : les personnes recrutées avec un statut d'agent resteront, avec le système actuel, agent jusqu'à la fin de leur carrière. Au-delà de l'absence de motivation que cela génère, certaines entités puisent dans le vivier des autres corps de l'Etat pour pallier le déficit en cadres. C'est par exemple le cas des militaires détachés au sein du CGFF qui occupent les fonctions d'encadrement qui ne sont pas pourvues par le MEEP.
- Absence de motivation et de cohésion : les agents n'ont (i) aucune visibilité sur les parcours professionnel avec des formations régulières tout au long de la carrière, (ii) aucune perspective d'avancement pour les meilleurs, (iii) aucune possibilité de réorientation notamment pour les agents de terrain à partir d'un certain âge, etc. Tout ceci entraîne une forme de lassitude, bien compréhensible lorsque par exemple à plus de 50 ans un agent est affecté au milieu du parc de Manda sans équipement, sans véhicule et sans radio.
- Dysfonctionnements lors du recrutement d'éco-gardes dans les AP. En l'absence de règles claires et d'un véritable statut pour les éco-gardes chaque recrutement, action de formation, demande d'intégration... devient une exception et se règle donc de manière exceptionnelle, avec des prises de décisions sans support réglementaire.

La modernisation de la gestion des ressources humaines du MEEP passe par :

- **La création d'un corps de la conservation de la nature**, doté d'un statut paramilitaire et intégrant les éco-gardes.
- **La mise en place d'un véritable parcours professionnel** pour les éco-gardes et les agents du Ministère qui sont affectés à la lutte anti-braconnage, avec :
 - La reconnaissance des éco-gardes recrutés au sein des AP en délégation de gestion ou en cogestion, en passant par exemple par la création d'un comité paritaire qui valide le recrutement.
 - Une formation paramilitaire commune à tous de 45 jours au centre d'instruction de la GNNT à Moussoro. Cette formation permettrait d'affecter un matricule à chaque agent et de valider *in fine* la possibilité de porter une arme.
 - La formalisation de rendez-vous réguliers qui viendront ponctuer le parcours professionnel : notation, avancement, orientation, formation continue, changement d'affectation...

- **La formation technique et paramilitaire des agents**, s'avère comme une nécessité. En effet, le « stock » d'agents qui en dehors de la formation paramilitaire de base à Moussoro n'ont fait l'objet d'aucune formation complémentaire dans les différents domaines de la conservation est tellement élevé (environ 1 500 au CGFF), qu'il faudra plusieurs années avant d'avoir formé tout le monde. La réhabilitation d'une école de la conservation au Tchad se pose, d'une part, pour répondre dans les meilleurs délais au défi de la formation des agents du CGFF et d'autre part, pour améliorer la cohésion du futur corps de la conservation de la nature. Cette école deviendrait le véritable creuset de la conservation au Tchad. Elle pourrait intégrer à terme une cellule « études prospectives » qui permettrait à la conservation d'avoir un véritable laboratoire d'idées pour étudier et développer de nouveaux concepts, comme par exemple l'utilisation des drones. L'ETA de Ba-illi possède de véritables atouts et pourrait, après réhabilitation, apporter une réponse aux nombreux défis de la formation.

2.1.4. Sanctuariser un budget de fonctionnement

L'absence de budget de fonctionnement de l'Etat au profit de la conservation conduit à de nombreuses dérives. En effet, sur le terrain faute de carburant et/ou de pièces détachées pour entretenir les véhicules, et depuis aout 2019 le non-paiement des primes, les unités limitent leurs patrouilles au strict minimum et sont souvent obligés de faire appel à la population pour les appuyer avec toutes les dérives que l'on peut imaginer. La crédibilité des agents s'en trouve affectée et par voie de conséquence l'efficacité de leur travail. La sanctuarisation d'un budget de fonctionnement au profit de la LAB permettrait d'une part d'améliorer significativement le travail des agents et d'autre part, de concourir à la bonne gouvernance du Ministère en limitant les dérives comme très récemment dans la région du Ouaddaï où le gouverneur a suspendu le chef de détachement forêt du CGFF pour des faits de racket dans plusieurs villages.

La mise en place de ce budget passe par une identification précise des besoins de la chaîne LAB (primes, entretien des matériels, carburant, ...) et la volonté du gouvernement de subventionner le secteur de l'Environnement. La création d'une « Agence Tchad Nature » avec un statut juridique de type GIP, autorisant un partenariat public-privé et donc le subventionnement des activités par des partenaires internationaux, permettrait de pallier les difficultés du gouvernement à subventionner l'Environnement. Sous réserve que les effectifs affectés à la protection soient évalués au juste besoin. En effet, certains effectifs annoncés semblent sur évalués par rapport à la réalité sur le terrain.

2.2. Grands principes pour une stratégie nationale de LAB

2.2.1. Intégrer les accords et les stratégies particulières

Dans un souci de cohérence et d'efficacité la future stratégie nationale de lutte anti-braconnage devra s'inspirer de la politique nationale des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, mais aussi intégrer (i) les dispositifs de la loi 14 révisée, (ii) les principales recommandations de l'accord de coopération tripartite relatif à la LAB entre le Tchad, le Cameroun et la RCA connu sous l'appellation AT-LAB, (iii) la stratégie nationale de protection et de gestion des éléphants.

Ce document est indispensable pour fédérer tous les acteurs de la conservation. Il devra ensuite être décliné pour permettre sa mise en œuvre par les acteurs de terrain comme le CGFF.

2.2.2. Répartir les zones de responsabilités

Afin de faciliter les relations entre les différents acteurs sur le terrain et gagner en efficacité, cette future stratégie devra intégrer une répartition zonale claire. La répartition zonale des responsabilités pourrait se décliner en trois niveaux.

- **1er cercle** : il concerne les aires protégées. Les ONG en charge de la gestion de l'AP et exceptionnellement le MEEP/CGFF lorsque l'AP n'est pas sous délégation de gestion, exercent leur mandat de protection sur cette zone.

- **2ème cercle** : il relève de la responsabilité du CGFF et concerne tout le reste du pays avec une priorité dans la périphérie des AP, les aires de répartition des éléphants hors AP, les couloirs de migration...
- **3ème cercle** : il s'applique aux zones frontières avec toutes les problématiques transfrontalières, la mise en œuvre et le suivi des accords internationaux, le suivi des trafics, etc. En dehors des services de l'Etat en charge de la protection des frontières, pour la protection de la faune la responsabilité relève d'un projet, cas du BSB Yamoussa ou de l'Aouk, ou bien du MEEP/CGFF à travers la mise en place de relations formelles avec les FDS.

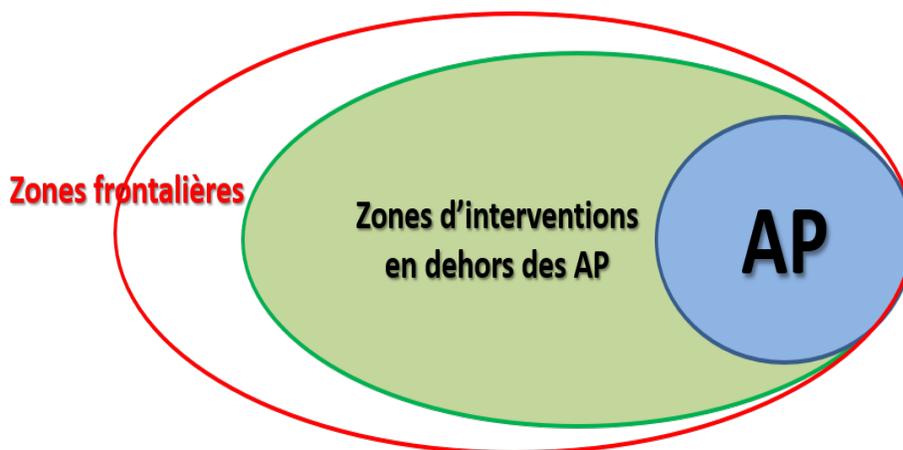


Figure 10 : Répartition des zones de responsabilité.

Ce principe de répartition des zones de responsabilité et d'interventions des différents acteurs permettra d'éviter les conflits d'intérêts qui entraînent des dysfonctionnements comme c'est le cas actuellement dans la RFOROA ou plusieurs acteurs interviennent dans le recrutement des éco-gardes occasionnant des retards.

2.2.3. Mettre en place un système centralisé de suivi des espèces

Il n'existe aujourd'hui aucun système de suivi des espèces au sein du MEEP. La mise en place d'un tel système nécessite une approche globale et devra être réalisée sur 2 niveaux :

- Niveau Direction : Un observatoire de la nature.
 - Suivre en temps réel les populations d'éléphants et à terme d'autres espèces.
 - Alimenter une base de données pour améliorer les connaissances sur les différentes populations d'éléphants du Tchad.
 - Collecter les données sur les CHE.
 - Entretenir un réseau constitué de tous les acteurs engagés dans la protection des éléphants et agir comme une plateforme d'échanges d'informations (au niveau national et international).
- Intégré au sein d'une Direction de la Protection : Un système de suivi des colliers satellitaires.
 - Orienter et guider en temps réel les patrouilles sur le terrain.

2.2.4. Mettre en place un système national de renseignement et d'alerte

Ce système devra être capable d'assurer le recueil, l'analyse et la diffusion de l'information. La partie centrale de ce dispositif et certainement la plus délicate sera la capacité de traitement et d'analyse des informations. Elle nécessite du personnel de bon niveau et très bien formé. Le futur bureau renseignement devra permettre de :

- Mettre en place un véritable réseau interconnecté qui intègre les AP, les Forces de Défense et de Sécurité et plus particulièrement la Police, la Gendarmerie et les douanes, les pays frontaliers notamment le Cameroun et la RCA dans le cadre de la mise en œuvre de l'AT-LAB.
- Développer un réseau de renseignements (informateurs, numéro vert, détachements déployés sur le terrain, les chefs de secteurs faune, pêche et forêt...).
- Analyser et diffuser à temps les informations aux différents acteurs (stratégiques et opérationnels). Les logiciels professionnels (du type IBM i2 iBase) spécialement conçus pour la collecte et l'analyse d'informations peuvent s'avérer extrêmement utiles.
- Mettre en place un système d'information (SI) capable de « dialoguer » avec les SI des ONG (SMART, QGIS...).

Sans capacité de renseignement, la connaissance du braconnage reste très limitée et approximative, les acteurs ne sont pas en mesure d'anticiper les menaces et les moyens d'actions sont aveugles.

2.2.5. Créer une police de la faune

La révision en cours de la Loi 14, intégrant la criminalisation du braconnage constituera une avancée significative dans la lutte contre le braconnage. Cependant, la loi seule ne suffira pas et il y a urgence à adapter les structures du Ministère pour répondre efficacement aux attentes de la composante judiciaire qui est quasiment inexistante aujourd'hui.

Dans cette perspective, la création d'une section judiciaire du type « *wildlife crime unit* » s'avère indispensable pour répondre aux nombreux défis. Pour des raisons d'efficacité elle devra être co-localisée avec le bureau renseignement et le CNPE au sein du centre des opérations. Composée d'un substitut spécialisé dans la criminalité faunique et d'une quarantaine d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) dédiés à la protection de la faune avec une compétence nationale et des moyens d'investigations, cette police de la Faune pourra agir sur plusieurs spectres :

- La prévention - avec les pouvoirs de police administrative (inspections, contrôles, recommandations...).
- L'anticipation - grâce à l'utilisation d'Interpol et des nombreux réseaux ad hoc.
- L'investigation - capacité d'enquête sur l'ensemble du territoire avec des pouvoirs contraignants.
- La répression : à travers les pouvoirs d'arrestation, de verbalisation.
- Le suivi : du procès jusqu'à l'incarcération des braconniers ; des réseaux...

L'inscription dans la Loi de la criminalisation du braconnage est un préalable indispensable. Devenu un crime, il permet entre autres, (i) de considérer une scène de braconnage comme une scène de crime, (ii) d'utiliser les services d'Interpol, (iii) d'interdire la récupération de la viande par les populations locales (parfois complices pour cette raison) en considérant cette récupération comme un recèle de crime, etc.

Les OPJ affectés au sein de la section judiciaire devront être en mesure de renforcer un détachement de manière ponctuelle lors d'une opération ou de manière permanente sur des sites sensibles, mais aussi d'intervenir de manière autonome sur tout point du territoire pour les besoins d'une enquête particulière ou la recherche d'informations.

2.2.6. Rédiger un règlement d'emploi du CGFF

Le cadre d'emploi de la GFF repose actuellement sur le décret qui précise ses principales missions, à savoir :

- Lutter contre tout acte de braconnage et de dégradation de l'environnement en collaboration avec les services concernés.
- Appuyer les Directions Techniques concernées en matière des infractions prévues dans les dispositions administratives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement.

- Appuyer les services techniques dans le contrôle des produits et sous-produits des forêts, faune, pêche et chasse détenus par des particuliers et dans le contrôle de la conformité des pièces y afférentes.

En revanche, il n'existe aucun document qui précise comment ces missions seront réalisées, avec quels moyens humains et matériels et avec quel budget. Cette situation est la porte ouverte aux dérives et au manque de professionnalisme que l'on peut observer parfois.

A partir des documents stratégiques, le CGFF doit mener une réflexion sur la manière dont il conçoit son action pour protéger la faune au Tchad. Cette réflexion devra être conduite, à l'issue de l'analyse des menaces et à l'aune des grandes fonctions stratégiques :

- **La connaissance et l'anticipation.** Souligne la priorité accordée au renseignement, à l'analyse et à la connaissance de l'environnement.
- **La prévention.** Souligne l'importance des actions de sensibilisation et le rôle d'une police administrative.
- **La protection.** Soit au travers de missions permanentes comme les dispositifs déployés dans les aires protégées, soit sous forme de missions circonstanciées, dans le cadre du renforcement d'une zone particulière suite à un renseignement.
- **L'intervention.** Cette fonction essentielle doit permettre de garantir l'intégrité d'une AP ou d'une espèce menacée par des braconniers.

Le résultat de cette analyse conduira à dimensionner le format du CGFF et les capacités nécessaires en termes de réaction rapide, de déploiement, de projection, de montée en puissance et d'aptitude à travailler avec les ONG et les FDS ainsi qu'à préciser :

- L'organisation
- Les principales missions
- Les dispositifs permanents
- Les capacités de la FRR
- Les effectifs et leur répartition
- Les formations indispensables
- Les moyens financiers (budget de fonctionnement et d'investissement)
- Les moyens matériels (véhicules, paquetages ...)
- La logistique et le soutien

La rédaction de ces documents reste subordonnée à la validation de la Politique et de la Stratégie Nationales du Ministère.

2.2.7. Améliorer l'organisation

L'organigramme actuel du CGFF reste très marqué par la volonté de se rapprocher d'une structure militaire et il ne reflète que très partiellement les différents volets de sa mission de conservation. Le futur organigramme devra s'appuyer sur les missions que le CGFF réalise au profit des secteurs faune, pêche et forêt sous la supervision d'un centre des opérations avec trois fonctions essentielles : le CNPE, le renseignement et la police de la faune.

Le centre des opérations deviendra la véritable tour de contrôle des activités du CGFF. A partir de ce centre le CGFF sera en mesure de :

- Assurer en temps réel le suivi des différentes populations d'éléphants, et diffuser l'information aux équipes de terrain.
- Recueillir, analyser et diffuser à temps les informations pertinentes pour la sauvegarde de la Faune.
- Activer si besoin une Force de Réaction Rapide (FRR) du groupement LAB (pré-positionner face à une menace potentielle ou en réaction après un acte de braconnage).
- Assurer les fonctions de police administrative et judiciaire.

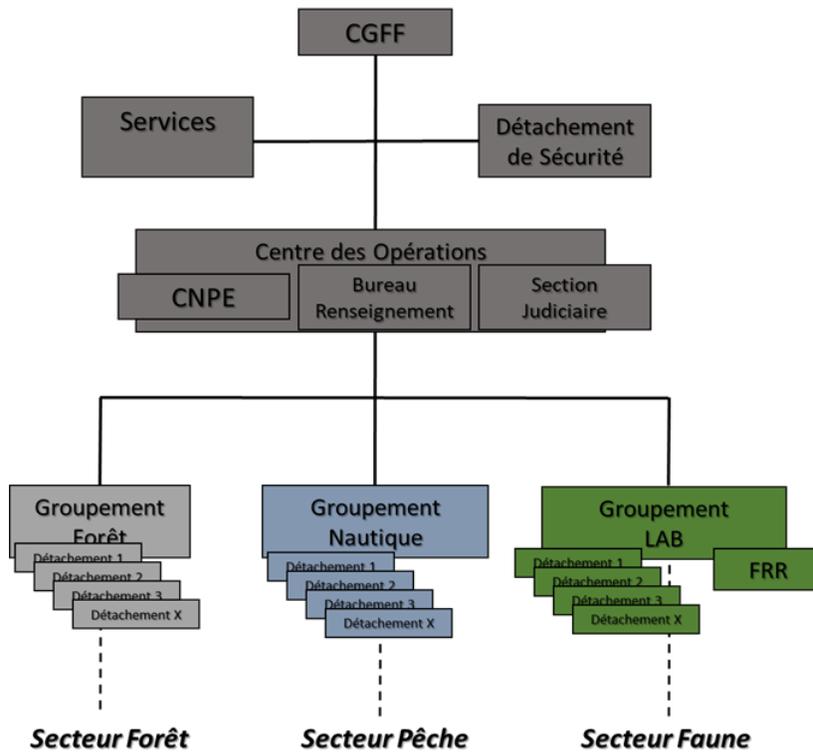


Figure 11 : Proposition d'organisation du CGFF.

La Force de Réaction Rapide intégrée au groupement LAB est une unité mobile, autonome, d'une quarantaine d'agents sélectionnés, motivés, entraînés et équipés pour agir rapidement sur l'ensemble du territoire. En cas d'alerte ou sur demande d'un responsable d'AP, elle peut être déployée ponctuellement de manière préventive ou coercitive. Elle devra être en capacité de travailler avec les FDS du Tchad, ou dans le cadre des accords régionaux avec les FDS des pays frontaliers. Dans les cas d'urgence, et pour permettre une mise en place plus rapide de l'unité notamment pendant la saison des pluies, un protocole précisant l'utilisation de moyens hélicoptérés des FDS pourrait être envisagé. Dans la perspective d'une intégration au sein de « Tchad Nature » en tant que « Direction de la protection », le maintien au sein de cette unité du détachement de sécurité se posera.

3. Actions à entreprendre à court terme

A court terme, pour renforcer la protection de la faune et plus particulièrement des éléphants dans les aires protégées en régie, ou dans des zones banales identifiées comme sensibles, il faut accompagner la montée en puissance du CGFF. En effet, 98% des agents qui sont affectés au GSLAB sont de jeunes agents recrutés en 2014 qui doivent être formés et équipés pour protéger efficacement la faune dans les zones où ils sont déployés. Le manque de professionnalisme du principal opérateur de la protection du Ministère incite par ailleurs certaines ONG à faire appel à d'autres opérateurs comme la GNNT pour pallier ce déficit.

3.1. Améliorer le niveau des agents du GSLAB

3.1.1. Former les agents de la GFF

Les missions dévolues au CGFF impliquent un certain nombre de savoir-faire et de savoir-être que les agents de la GFF, sans aucune formation technique, ne possèdent pas aujourd'hui.

D'une manière générale, la formation des agents actuellement affectés au CGFF a été très succincte. Lors du dernier recrutement de 2014, les 500 agents ont tous suivi une formation « paramilitaire » de 45 jours à Moussoro, mais aucune formation complémentaire n'a été dispensée. Ce qui frappe c'est avant tout l'absence de « culture conservation ». En effet, peu à l'aise sur le terrain, les agents déployés dans la RFBL ont systématiquement besoin d'un guide dès lors que les patrouilles progressent à l'intérieur de la Réserve. De plus, ils ne sont pas en mesure d'identifier les animaux (à l'exception des principaux : éléphants, hippopotames et girafes, le reste est regroupé sous les vocables singes, gazelles...) et encore moins les traces ou les crottes. Enfin, ils n'ont aucune notion juridique.

Les enjeux de formation sont donc particulièrement importants car ils concernent une population nombreuse estimée à 1 500 agents qui doivent être formés rapidement (les plus jeunes, environ 500, ont été recrutés il y a déjà plus de 5 ans) et dans plusieurs domaines :

- Terrain : orientation, pistage, patrouille, bivouac...
- Faunique : Connaissances de base en écologie et en conservation des espèces sauvages et de leur habitat.
- Juridique : lois nationales, réglementation sur les aires protégées, sanctions et dispositions applicables à la criminalité liée aux espèces sauvages, notions de légitime défense...
- Santé : formation aux gestes de premiers secours.

Au regard de l'urgence et des moyens disponibles, la priorité devra être donnée aux 200 agents affectés au GSLAB, sans que cela n'affecte les capacités actuellement engagées sur le terrain. Il serait souhaitable d'identifier un lieu (ETA de Ba-illi ?), des formateurs, et un budget pour débiter au plus tôt les cycles de formations.

A plus long terme, une école de la conservation capable d'accueillir l'ensemble des agents mais aussi les éco-gardes recrutés par les ONG dans le cadre de la formation continue serait une réelle plus-value pour la conservation au Tchad.

3.1.2. Equiper le GSLAB

En dehors des militaires détachés auprès de l'unité, les agents sont équipés de 3 treillis qu'ils ont perçus lors de leur recrutement en 2014. En revanche, tous sont équipés d'une arme de type AK 47. En conséquence, les agents du GSLAB ne patrouillent que de jour et n'effectuent aucun bivouac. A titre individuel, il serait souhaitable que tous les agents du GSLAB reçoivent un paquetage avec au minimum :

- 1 paire de chaussures de brousse,
- 1 sac à dos 80 litres,
- 1 protection de sac à dos,

- 1 duvet,
- 1 moustiquaire de bivouac,
- 1 moustiquaire de tête,
- 1 gourde avec quart et housse,
- 1 réserve d'eau type « camelbak » de 3 litres,
- 1 poncho,
- 1 bâche 3mX3m,
- 1 tapis de sol,
- 1 ceinturon,
- 1 chapeau de brousse ou casquette vert olive,
- 2 paires de chaussettes,
- 2 tee-shirts vert olive.

Le détachement de Binder Léré devrait bénéficier prochainement de la fourniture d'équipement pour leur permettre de patrouiller dans la RFBL.

Les détachements du GSLAB pourraient à terme bénéficier de cet appui, dans l'ordre de priorité suivant :

- P1 détachement de Bouso, (cf § 1.7.2),
- P2 détachement du Lac Fitri,
- P3 détachement de Manda, sous réserve de relever le détachement de la DCFAP.

A moyen terme et sous réserve d'une sélection et d'une formation ad hoc, si la montée en puissance d'une unité de type FFR est validée, il faudra fournir des équipements individuels aux 40 agents et prévoir du matériel collectif complémentaire (Radio HF/VHF, Inreach, Pick-Up, etc.).

A moyen terme et sous réserve d'une sélection et d'une formation ad hoc, si la mise en place d'une unité de type FFR est validée, il faudra fournir des équipements individuels aux 40 agents qui pourraient être affectés dans cette unité et prévoir des matériels collectifs complémentaires (Radio HF/VHF, Inreach, Pick-Up...). Dans cette perspective, un bilan mécanique de la quinzaine de pick-up en panne qui stationnent depuis des mois sur le parking de la GFF permettrait d'équiper ce détachement à moindre cout et de renforcer les 4 détachements LAB déjà déployés. Ce bilan devra faire apparaître pour chacun des véhicules : la nature de la panne et le cout de la réparation.



Figure 11 : Véhicules du CGFF en panne

3.2. Améliorer le niveau de protection des Aires Protégées

AP	Statut	Superficie en Km2	Mandat de gestion	Gestionnaire(s)	Plan d'aménagement	Effectifs LAB	Niveau de protection actuel	Niveau de protection Perspective 2021
Zakouma	PN	2 972	PPP	APN	Business Plan 2019-2023	110 (APN)	++	++
Siniaka Minia	RF	4 260	PPP	APN	Business Plan 2019-2023			
Bahr Salamat	RF	20 600	PPP	APN	Business Plan 2019-2023			
Séna Oura	PN	735	AT → PPP	DCFAP/WCS/KFW/GIZ → WCS	2009-2019	11 (DCFAP) + 1 (GFF) + CVS (40 WCS en cours de recrutement)	+	↗
Binder Léré	RF	1 350	AT → PPP	CGFF/NOE/WFC → NOE		27 (GFF)	-	↗
RNCE	RNC	51 000	PPP	APN	Business Plan 2019-2023	(40 APN en cours de recrutement)	-	↗
OROA	RF	77 950	Co-gestion	SCF/DCFAP	En cours 02/2020	24 (DCFAP) (40 SCF en cours de recrutement)	+	↗
Manda	PN	1 114	En régie	DCFAP/CGFF	2011-2021	20 (DCFAP) 35 (GFF)	-	?
Mandéla	RF	1 380	En régie	DCFAP			-	?
Lac Fitri*	Réserve de Biosphère	1 950	En régie	DCFAP		35 (GFF)	-	?
Aouk	DC	11 850	Co-gestion	APN/DCFAP	Business Plan 2020-2024	20 (en cours d'installation)	-	↗
Melfi	DC	4 260	En régie	DCFAP		Association Chasse et Nature	+	?

Figure 12 : Niveau de protection de la Faune et des Aires Protégées

3.2.1. Le statut des AP

A l'exception du PNSO (2010) et de la RNCE (2019), les principales AP du Tchad ont toutes été créées il y a une quarantaine d'années. Face aux évolutions des menaces et afin d'intégrer les pressions anthropiques particulièrement importantes dans certaines zones, il conviendrait de réévaluer le statut de certaines AP (i) pour le durcir (le statut de réserve ne permettant pas toujours de lutter efficacement contre les menaces anthropiques), (ii) revoir certaines limites, (iii) déclasser, (iv) créer de nouvelles AP... Dans cette perspective :

- ❖ Les Réserves de Faune de Siniaka Minia et de Binder-Léré devraient voir leur statut évoluer vers celui de Parc National pour faire face aux récentes évolutions. Pour la RFBL, il s'agit de faire face aux menaces anthropiques (cf. figure 4) et pour Siniaka-Minia de s'adapter à des nécessités écologiques (débordement de la population d'éléphants) suite au succès du PNZ.
- ❖ Une autre zone fait actuellement l'objet d'une demande de classement, il s'agit de la zone banale du Bai'Illi qui abrite la seconde population d'éléphants la plus importante du Tchad. Elle bénéficie du soutien de l'ONG SOS Eléphants qui souhaite améliorer la protection des éléphants dans un corridor qui s'étend sur trois Départements à savoir : le Département du Mayo-Lemié dans la région du Mayo-Kebbi-Est et les Départements du Loug-chari et du Baguirmi. Le dossier est en cours de traitement par le MEEP qui manque encore d'informations (inventaire de la faune et meilleure connaissance sur les pressions anthropiques) pour prendre sa décision.
- ❖ Le Lac Fitri qui abrite une population d'environ 70 éléphants dans une zone qui semble très peu anthropisée pourrait bénéficier d'un statut de protection valorisé. Le lac Fitri est classé site RAMSAR et Réserve de biosphère par le décret n°773/PR/MTE/89 et il couvre une superficie de 1 950 km².
- ❖ La Réserve de faune de Mandelia créée par le décret N°231/PREFPC/PNR du 7 octobre 1967, devrait faire l'objet d'une mission d'évaluation pour décider de l'avenir de cette AP qui ne semble pas faire partie des priorités du MEEP (5 personnels déployés). L'étude devra permettre de statuer sur son avenir. Si la décision de conserver le statut actuel de Réserve de Faune est validée, il conviendra de rédiger un plan d'aménagement et de désigner un conservateur et d'y affecter des agents pour assurer la protection du site.

3.2.2. La protection de la Faune

i. Au sein des AP

Le niveau de protection des AP diffère selon que les agents affectés à la LAB sont recrutés, formés et gérés par des PTF ou non. Les AP sous mandat de gestion (Zakouma, Siniaka-Minia, Bahr-Salamat) sont dotés d'un système de protection efficace avec une véritable vision à long terme. Ces 3 AP seront rejointes à court terme par Séna-Oura, Ouadi Rimé-Ouadi Achim, la RNCE et à moyen terme par Binder-Léré.

En dehors de l'équipe de spécialistes de l'Aouk qui est en cours de recrutement, dans le PNSO, la RF-OROA et la RNCE, les futurs éco-garde sont déjà sélectionnés voire recrutés et la formation devrait se dérouler dans les prochains mois. Nonobstant l'autorisation de port d'armes pour ces futurs éco-gardes, qu'il conviendra d'obtenir dans les meilleurs délais, à l'horizon 2021, ces AP bénéficieront d'un système de protection efficace. Elles seront rejointes en 2022 par la RFBL sous l'impulsion de la délégation de gestion de Noé. Compte tenu des menaces actuelles, du niveau de formation, d'équipement et de contrôle exercés par les gestionnaires, les effectifs dédiés à la LAB au sein des différentes AP sont suffisants. A terme, au regard d'une part de la réintroduction des Oryx et des Addax qui entrainera inévitablement une progression du braconnage et d'autre part de sa superficie, la RF-OROA devra vraisemblablement augmenter le nombre de ses éco-gardes (40 en cours de recrutement).

Si l'on considère que ces 5 aires-protégées sont sur une dynamique qui leur permettra de rejoindre à brève échéance le niveau de protection des 3 premières (Zakouma, Siniaka-Minia, Bahr-Salamat), il convient d'étudier prioritairement le cas des 3 aires-protégées qui sont actuellement gérées « en régie », à savoir : Manda, Mandelia et Melfi, ainsi que la réserve de biosphère du lac Fitri.

- ❖ Le PN de Manda fait l'objet d'un plan d'aménagement valide jusqu'en 2021. Il faut dès maintenant désigner une équipe en charge de la rédaction du futur plan d'aménagement. Cet exercice devra être l'occasion d'effectuer un inventaire de la faune et de définir précisément le rôle et les missions des différents acteurs sur le terrain. En effet, la répartition des rôles entre la DCFAP qui a détachée une vingtaine d'agents et assure la protection à l'intérieur du Parc et les 35 agents du CGFF qui sont en charge de la protection périphérique du Parc n'est pas optimale et devra être repensée à cette occasion. La désignation d'un conservateur avec une équipe de soutien de la DCFAP et appuyer par les agents du CGFF pour ce qui relève de la protection semble être une répartition plus appropriée.
- ❖ La RF de Mandélia. Mise en place d'agents en fonction des décisions qui seront prises suite à l'étude.
- ❖ Le DC de Melfi. Neuf agents de la DCFAP sont actuellement affectés au sein de l'AP. Leur travail de contrôle est difficile à exercer car les agents qui sont censés l'exercer sont soutenus (véhicules, indemnités...) par ceux qu'ils doivent contrôler ! Plus généralement, les conventions de chasse, au nombre de 4, sont signées sans que le Ministère ne soit en capacité d'exercer un réel contrôle notamment sur le nombre d'animaux abattus. De plus, faute d'inventaire et d'une base de données fiable, le quota d'abattage attribué aux sociétés de chasse n'a pas évolué depuis plusieurs d'années. L'arrêté est un copier-coller du précédent sans aucun discernement (un quota de 15 grands Koudou par an est attribué à Melfi). L'évolution de la liste B des espèces partiellement protégées inscrite dans le décret 380/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités d'application du régime de la faune, permettrait de limiter les dérives pour certaines espèces particulièrement menacées. La protection de l'AP est réalisée par la société de chasse « Association Chasse Nature » et semble satisfaisante.
- ❖ La réserve de biosphère du Lac Fitri, bénéficie de la présence d'un groupe d'environ 70 éléphants. Elle bénéficie actuellement de la présence de 35 agents du CGFF qui manquent d'équipements et de formation.

ii. En dehors des APs

La présence de faune et notamment d'éléphants (cf. figure 1) en dehors des AP doit faire l'objet de mesures particulières. En effet, à l'horizon 2021 lorsque le PNSO et la RFBL seront en capacité de lutter efficacement contre les braconniers, inévitablement ces derniers rechercheront une autre source d'approvisionnement en

limitant les risques. Dans cette perspective et au regard des modes d'actions déjà utilisés (cf. § trafic international d'ivoire), ils n'hésiteront pas à s'infiltrer vers la zone du Ba-Illi, qui possède la seconde plus grande population d'éléphants du Tchad. Or, à l'instar des détachements de la RFBL, du PNM et du lac Fitri, par manque d'équipements et l'absence de formation, le détachement de la GFF qui stationne à Bousso n'est pas en capacité de répondre efficacement à une telle menace.

A moyen terme et dans le cadre de « Tchad Nature » la mise en place d'une unité d'intervention (type Force de Réaction Rapide) au sein du groupement LAB permettra de répondre d'une part aux urgences sur tout point du territoire et d'autre part, à des besoins ponctuels de renforcement de la protection des couloirs écologique utilisés par la grande faune. Cette unité d'une quarantaine d'agents expérimentée parfaitement équipée et entraînée devra être totalement autonome en véhicules/transmissions et armement collectif. En fonction des elongations et du degré d'urgence de l'intervention d'utilisation d'hélicoptère de transport de l'ANT devra être envisagée via des protocoles. Au-delà des interventions cette unité devra être en mesure de renforcer ponctuellement une AP et à ce titre elle devra posséder une connaissance des dispositifs de protection déployés dans chacune des aires-protégées. Le préalable à la création de cette unité sera de s'assurer de la pérennité du financement de son soutien au sein de « Tchad Nature ».

4. Propositions d'interventions dans le cadre du programme APEF

Sauf à déclasser définitivement les AP qui sont gérées « en régie » et à laisser sans protection efficace les populations d'éléphants qui évoluent en dehors des AP, il apparait urgent d'agir d'une part, au niveau local au profit des détachements du GSLAB qui évoluent dans les zones sensibles identifiées et d'autre part, au niveau central, à travers un appui ciblé au profit du centre des opérations du CGFF et un appui à la DCFAP dans le cadre de la demande de classement de la zone banale du Ba-Illi.

Ces interventions ciblées qui permettront au GSLAB d'être plus efficient, n'auront aucune incidence sur les futures directions de la protection et de l'observatoire de la nature envisagées au sein de « Tchad Nature ».

4.1. Appui au niveau local

La formation et l'équipement des détachements du CGFF actuellement déployés sur les zones sensibles de Binder Léré du Ba-Illi et du Lac Fitri apparait comme une priorité.

❖ Formation

La formation des détachements (35 agents/détachement) devra s'effectuer sans perte de capacité sur le terrain. En conséquence, des renforts devront être affectés sur le site pour remplacer le détachement en formation. La durée de la formation sera de 8 semaines (6 semaines de formation de base et 2 semaines de formation spécifique pour les chefs de patrouille). Elle pourra se dérouler sur les sites de déploiement des détachements ou bien sur le site de l'Ecole Technique d'Agriculture (ETA) de Ba-Illi. En effet, cette école située à environ 250 km au Sud de N'Djamena offre de bonnes capacités d'hébergement, des installations pédagogiques et des espaces pour la formation pratique sur le terrain (l'ETA s'étend sur 1200 ha). La formation devra être réalisée par un instructeur expatrié expérimenté et reconnu dans le milieu de la conservation. Il sera accompagné par 1 ou 2 formateurs tchadiens du CGFF. Le cout total de cette formation est évalué à 28 millions CFA.

❖ Equipement

Sur la base des recommandations du §2.3.4, le coût des équipement individuels (transport compris) nécessaires pour un détachement de 35 agents est évalué à 8 millions CFA.

Dans toute la mesure du possible, L'équipement des détachements doit se faire avant la formation et les équipements doivent être homogène entre les détachements.

L'ensemble équipement + formation d'un détachement de 35 agents de la GFF est évalué à 36 millions CFA.

Dans le cadre du programme APEF et sur la ligne « Appui à la planification, protection et gestion des AP et écosystèmes fragiles », il est proposé :

- Priorité 1 : Renforcer la protection de la RFBL jusqu'à l'arrivée de Noé. Pour cela, équiper et former le détachement de Binder Léré : 36 millions CFA.
- Priorité 2 : Renforcer la protection des éléphants du Ba-Illi. Pour cela, équiper et former le détachement de Bouso : 36 millions CFA.
- Priorité 3 : Apporter un appui au Ministère suite à la demande de classification de la zone du Ba-Illi. Réaliser un inventaire aérien (faune et pressions anthropiques) : 25 millions CFA.
- Priorité 2 : Renforcer la protection des éléphants du Lac Fitri. Pour cela, équiper et former le détachement de Yao : 36 millions CFA.

4.2. Appui au niveau central

Le renforcement au niveau central des capacités LAB du centre des opérations du CGFF comporte 3 volets :

- La mise en place d'une liaison VSAT, avec 2 ans d'abonnement, permettant le suivi en temps réel des colliers posés dans le cadre du projet PRESELAB. Le suivi de ces colliers permettra d'orienter les patrouilles LAB des détachements via le réseau HF déjà opérationnel. 10 millions CFA.
- L'acquisition de 6 Inreach (3 par détachement formé) avec 2 ans d'abonnement permettra (i) un meilleur suivi des patrouilles, (ii) le contrôle des activités des détachements, (iii) valorisera la liaison VSAT, (iv) une liaison renforcée avec les patrouilles qui ne sont pas dotées de moyens de liaison HF/VHF. 8 millions CFA.
- La mise en place d'un complément d'équipements permettant une meilleure utilisation des matériels proposés supra. A savoir : 1 ordinateur portable, 1 projecteur avec écran et 1 écran de télévision (grand format) : 2 millions CFA.

Soit un coût total d'environ 20 millions de CFA pour le renforcement du centre des opérations.

Le renforcement des capacités (i) de suivi des colliers d'éléphants, (ii) de suivi et de contrôle des patrouilles constitue un premier pas vers la professionnalisation du GSLAB, mais idéalement, chaque détachement et/ou AP devrait posséder un centre de contrôle avec ces capacités de suivi et de contrôle.